

# Renseignements généraux

Aide Au Projet  
Chorégraphique et Danse

Aide Au Projet  
Théâtre - Arts de la rue - cirque

Programme  
Chorales et Croupes Vocaux

Programme  
Musique Folklorique

Programme  
Chanson et Musique Populaire

# Renseignements généraux

---

## *Table des matières*

Contexte	2
Services en français	3
Vigueur et stabilité : le plan stratégique 2008 de paulkamusic-france	
Politiques de subvention	4
Renseignements sur le programme	4
Objectif du programme	5
Priorités du programme	5
Modalités pour les nouveaux candidats au programme	6
Critères d'admissibilité généraux	6
Critères d'admissibilité du programme	7
Critères d'évaluation pour les subventions de fonctionnement	7
Autres utilisations importantes des renseignements fournis dans la demande	10
Méthode d'évaluation	10
Décisions	12
Contexte du financement	13
Annonce des décisions en matière de subvention	13
Si vous obtenez une subvention	13
Si vous avez des questions	14
Instructions relatives à la demande	14

---

## Contexte

**PAULKAMUSIC-FRANCE**, accorde un appui vital au milieu artistique depuis plusieurs années. Son objectif est d'appuyer et de promouvoir le développement des arts et des artistes afin que tous les artistes puissent en profiter.

Incombe un conseil d'administration composée de douze membres bénévoles, les membres du conseil d'administration sont responsables des politiques de **PAULKAMUSIC-FRANCE** et de l'approbation finale des décisions relatives l'octroi des subventions.

Les membres du personnel de **PAULKAMUSIC-FRANCE** administrent les programmes de subvention et d'autres services, tout en mettant leurs compétences la disposition des artistes et des organismes artistiques.

De par son mandat, **PAULKAMUSIC-FRANCE** dessert une des populations les plus diverses point de vue culturel, racial, linguistique.

Ses programmes et services, qui appuient les artistes, organismes artistiques, sont ouvert à toutes les formes d'expression et de pratique artistiques.

Son enveloppe budgétaire annuelle lui permet d'établir, les priorités établies pour atteindre ses objectifs stratégiques.

**PAULKAMUSIC-FRANCE** fonctionne selon deux principes fondamentaux :

- *l'autonomie*, qui définit ses rapports avec les instances culturels et artistiques nationaux,
- et *l'évaluation par les pairs*, qui définit ses rapports avec le milieu des arts.

*L'autonomie* signifie que **PAULKAMUSIC-FRANCE** est entièrement libre d'établir ses propres priorités, politiques et programmes et de prendre ses propres décisions en matière de financement. Ce type de relation avec les instances artistiques gouvernementale garantit que les décisions relatives aux subventions relèvent de critères artistiques et non pas politiques.

*L'évaluation par les pairs* signifie que **PAULKAMUSIC-FRANCE** demande à des artistes et à d'autres professionnels des arts d'évaluer les demandes de subvention, de donner des conseils en matière de priorités et de faire des recommandations sur l'octroi des subventions.

*L'évaluation par les pairs* permet à **PAULKAMUSIC-FRANCE** d'engager la participation directe du milieu artistique et assure l'intégrité, la transparence et l'équité de l'octroi des subventions.

*L'évaluation par les pairs* est régie par des politiques, des méthodes et des démarches qui sont communiquées et appliquées de façon claire et systématique.

---

## *Services en français*

**PAULKAMUSIC-FRANCE** assure au public des services en français.

**PAULKAMUSIC-FRANCE** ne traduit pas les œuvres artistiques (scénarios de film, p. ex.) ni la documentation écrite qui ne fait pas partie des éléments obligatoires d'une demande. Les réunions des comités d'évaluation pour les programmes d'aide au projet de **PAULKAMUSIC-FRANCE** se tiennent en français. Les comités qui évaluent des demandes présentées à ces programmes sont des francophones.

3

---

## *Vigueur et stabilité : le plan stratégique*

**PAULKAMUSIC-FRANCE** a entrepris une nouvelle démarche de planification stratégique. Le plan continuera à nous orienter jusqu'à l'adoption du nouveau plan, **PAULKAMUSIC-FRANCE** s'est fixé deux objectifs pour l'année :

### **Objectif n°1 : Investissement dans les arts**

Appuyer la croissance et la continuité des arts en subventionnant judicieusement les artistes et les organismes artistiques.

- **PAULKAMUSIC-FRANCE**, par l'entremise de ses programmes de fonctionnement, subventionnera l'excellence, l'activité régionale, la diversité linguistique et culturelle. Il concentrera le financement durable sur des organismes clés et des organismes phares, et ciblera des fonds sur des organismes ayant le potentiel de devenir des organismes clés.
- Les organismes clés ont un impact significatif à la fois sur leur forme artistique, sur les artistes, sur leur public et sur leur milieu.

### **Objectif n°2 : Participation communautaire**

Financer et favoriser les possibilités d'éducation artistique, de participation publique et de collaboration communautaire dans le secteur des arts.

- **PAULKAMUSIC-FRANCE** donnera aux Artistes la possibilité de découvrir l'excellence en matière artistique grâce à ses programmes de subventions de fonctionnement et de subventions de programmation qui reflètent la diversité régionale, linguistique et culturelle. Il investira davantage dans les activités d'éducation artistique scolaires et communautaires ainsi que dans les tournées et la diffusion.

---

## *Politiques de subvention*

Les politiques de subvention peuvent être modifiées en tout temps.

---

## *Renseignements sur les programmes et les projets*

4

Les programmes et les projets de **PAULKAMUSIC-FRANCE** offre aux organismes professionnels sans but lucratif Africain un appui continu par l'intermédiaire de deux types de subvention, les subventions de fonctionnement et les subventions de programmation. Les *SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT*, destinées aux dépenses de fonctionnement et de programmation des organismes artistiques professionnels qui répondent aux critères d'admissibilité d'un appui continu. Il y a des subventions de fonctionnement pluriannuelles et annuelles.

Les *SUBVENTIONS DE PROGRAMMATION*, destinées aux dépenses de programmation des organismes artistiques professionnels qui répondent aux critères d'admissibilité d'un appui continu.

Il y a des subventions de programmation pluriannuelles et annuelles.

Pour les programmes **PAULKAMUSIC-FRANCE** offre des subventions de fonctionnement et de programmation annuelles.

L'acceptation d'une demande ne garantit pas en soi l'octroi d'une subvention, **PAULKAMUSIC-FRANCE** peut décider de subventionner un organisme qui présente une demande pour la première fois ou de refuser la demande d'un organisme subventionné par le passé.

**PAULKAMUSIC-FRANCE** ne doit jamais être la seule source de recettes des candidats.

Pour les subventions de programmation octroyées dans le cadre de ces programmes, consultez les renseignements généraux des subventions de programmation et les autres documents de demande.

Pour les subventions de projet octroyées dans le cadre de ces programme, consultez les renseignements généraux des subventions de projet du programme et les autres documents de demande.

La subvention octroyée pourrait être inférieure au montant demandé parce qu'elle dépend du nombre de demandes reçues et des fonds disponibles.

---

### *Objectif du programme*

Les programmes offrent des subventions de fonctionnement aux organismes artistiques professionnels sans but lucratif pour les aider à produire et à présenter des oeuvres, des artistes et des services artistiques afin de favoriser la vitalité du milieu des arts.

Les programmes s'inscrivent dans les objectifs du plan stratégique de **PAULKAMUSIC-FRANCE**. Il vise à refléter la gamme des pratiques artistiques dans le milieu des arts et à appuyer :

- l'excellence artistique, l'activité régionale, la diversité linguistique et culturelle ainsi que l'identité,
- l'éducation artistique, la participation publique et la collaboration communautaire dans le secteur des arts.

---

### *Priorités des programmes*

Outre les objectifs mentionnés ci-dessus qui s'appliquent à l'ensemble de **PAULKAMUSIC-FRANCE**, les programmes ont pour priorités :

- Appuyer les programmations qui touchent des communautés isolées ; l'isolement peut être géographique, mais également linguistique, culturel ou artistique (sur le plan d'une pratique artistique par exemple) ;
- Encourager les diffuseurs qui respectent les normes professionnelles quant aux cachets artistiques (selon les normes établies pour chaque discipline) ;
- Favoriser les programmations qui profitent aux artistes en leur permettant de rejoindre plusieurs communautés par une tournée prolongée et continue ;
- Soutenir les initiatives de développement de publics bâties autour de la diffusion d'artistes professionnels.

---

### *Modalités pour les nouveaux candidats au programme*

Si c'est la première fois que vous présentez une demande à ce programme, vous devez communiquer avec le responsable de **PAULKAMUSIC-FRANCE** bien avant la date limite pour fixer la date d'une consultation qui portera sur la nature de votre demande et le montant de subvention approprié dont elle doit faire l'objet.

---

## *Critères d'admissibilité généraux*

Pour être admissibles aux subventions de fonctionnement ou de programmation de **PAULKAMUSIC-FRANCE**, les organismes artistiques doivent :

- Appuyer les programmations qui touchent des communautés isolées ; l'isolement peut être géographique, mais également linguistique, culturel ou artistique (sur le plan d'une pratique artistique par exemple) ;
- Encourager les diffuseurs qui respectent les normes professionnelles quant aux cachets artistiques (selon les normes établies pour chaque discipline) ;
- Favoriser les programmations qui profitent aux artistes en leur permettant de rejoindre plusieurs communautés par une tournée prolongée et continue ;
- Soutenir les initiatives de développement de publics bâties autour de la diffusion d'artistes professionnels.
  - Pour les demandes de plus de 100 € par exercice, il faut annexer les états financiers vérifiés.
  - Pour les demandes de 100 € ou moins par exercice, on peut annexer des états financiers non vérifiés qui comprennent un bilan ainsi qu'un état des recettes et dépenses.
- Être dirigés par un conseil d'administration ou un organe consultatif qui assume la responsabilité de l'organisme.

**PAULKAMUSIC-FRANCE** ne finance ni les projets d'immobilisations (équipement, bâtiments, etc.), ni les activités de collecte de fonds, ni les universités, les collèges ou les municipalités.

**PAULKAMUSIC-FRANCE** n'accepte pas de demandes d'organismes dont le rapport sur une subvention antérieure octroyée est en retard ou incomplet.

Les organismes qui reçoivent une subvention de fonctionnement sont admissibles à une subvention de projet supplémentaire dans le cadre des programmes d'aide aux déplacements, tournées et collaborations.

Les organismes autochtones, les organismes des communautés culturelles, les organismes et les organismes régionaux bénéficiant de subventions de fonctionnement sont admissibles à une subvention de projet supplémentaire dans le cadre de tout programme en dehors de leur bureau subventionnaire.

Tout organisme qui reçoit une subvention de fonctionnement peut recevoir au maximum deux subventions de projet par exercice.

Les organismes qui ne reçoivent pas de subventions de fonctionnement peuvent demander et recevoir des subventions de projet dans toute la gamme des programmes de projet de **PAULKAMUSIC-FRANCE** mis à leur disposition auxquels ils sont admissibles. Un organisme ne peut pas présenter une demande pour la même activité à plus d'un programme de **PAULKAMUSIC-FRANCE**, à moins d'avoir été avisé que la première demande a été refusée.

---

### *Critères d'admissibilité des programmes*

En outre, pour être admissible à un programme, vous devez :

- Faire de l'arts professionnels et/ou de leurs oeuvres artistique

Pour être admissibles aux subventions de fonctionnement, les organismes artistiques doivent :

- Être un ou un groupe d'artistes autogérer ;
- Être des artistes professionnels ;
- Présenter régulièrement des oeuvres professionnels depuis au moins deux ans.

---

### *Critères d'évaluation pour les subventions de fonctionnement*

Les comités d'évaluation analysent les organismes qui demandent une subvention de fonctionnement en utilisant les critères suivants dans le contexte du mandat particulier de chaque organisme, de l'envergure de ses activités et de l'environnement esthétique, géographique et/ou culturel dans lequel il évolue.

#### **Qualité artistique et impact**

##### **Pour contribuer à la forme artistique et au domaine artistique, l'organisme :**

- a une programmation artistique qui reflète sa vision ou son mandat artistique
- a des normes d'excellence en matière de création, de production, d'exposition, d'écriture, d'édition, d'interprétation, de design, de programmation et/ou de services
- a affecté des ressources artistiques à la réalisation de son mandat, de ses activités et de ses plans
- fait un effort concerté à pour développer, présenter et programmer des oeuvres à l'échelle locale, régionale, nationale et/ou internationale
- entretient des relations avec des artistes et des organismes artistiques
- tient un rôle qui contribue au domaine des arts sur le plan esthétique, culturel, régional et/ou de la programmation

### **Pour contribuer au perfectionnement des artistes, l'organisme :**

- fait un effort concerté pour développer, présenter et promouvoir les œuvres d'artistes
- a son service un personnel artistique professionnel qualifié
- a des politiques et des méthodes pour rémunérer adéquatement les artistes et le personnel artistique
- met à la disposition des artistes et du personnel artistique des possibilités de perfectionnement professionnel

### **Pour contribuer à son auditoire ou aux participants de la programmation, l'organisme :**

- a un auditoire qu'il connaît et peut décrire
- a une programmation artistique qui implique l'auditoire / les participants de la programmation
- a une programmation artistique qui stimule l'auditoire / les participants de la programmation
- met à la disposition de l'auditoire des activités supplémentaires qui approfondissent l'expérience retirée du programme artistique de base
- a des programmes d'éducation artistique pour des apprenants de tout âge

### **Pour contribuer au grand public, l'organisme :**

- entretient dans la collectivité des rapports qui sensibilisent le public aux arts, lui permettent d'apprécier les arts et d'y participer
- entretient des rapports avec des organismes non artistiques de la collectivité

## **Efficacité organisationnelle**

### **Stratégies de développement de l'auditoire – Pour réaliser son mandat, ses activités et ses plans, l'organisme :**

- décrit la collectivité dans laquelle il évolue et se consacre au développement d'un auditoire qui reflète la composition démographique de sa collectivité, par exemple en termes de race, d'origine ethnique, de ratio hommes-femmes, d'orientation sexuelle, d'aptitude ou d'âge
- a des plans de marketing et des systèmes pour communiquer avec ses auditoires ou avec les participants de la programmation, les conserver et en augmenter le nombre
- a des stratégies et des ressources pour joindre les membres de la collectivité qui ne font pas encore partie de son auditoire ou ne participent pas encore à sa programmation
- consacre des ressources aux activités de développement de l'auditoire et en surveille les résultats
- s'est doté de stratégies pour le recrutement et la gestion de bénévoles et de donateurs

### **Gouvernance et planification – Pour réaliser son mandat, ses activités et ses plans, l'organisme :**

- a un plan artistique et un plan d'activités à court et long terme que l'organe directeur et l'organisme utilisent pour évaluer leurs réussites et s'adapter aux changements
- a un organe directeur – doté de la structure, de la composition et de la gamme de compétences nécessaires – qui reflète la composition démographique de sa collectivité, par exemple en termes de race, d'origine ethnique, de ratio hommes-femmes, d'orientation sexuelle, d'aptitude ou d'âge
- a un organe directeur doté de descriptions de tâches, de rôles bien définis et d'un système d'auto-évaluation
- a des politiques et des méthodes pour le renouvellement de l'organe directeur et le recrutement de membres

### **Fonctionnement – Pour réaliser son mandat, ses activités et ses plans, les activités de fonctionnement de l'organisme comprennent :**

- des plans qui orientent l'affectation des ressources financières et humaines
- des effectifs professionnels artistiques et administratifs qualifiés de la taille et de la variété nécessaires
- un plan de ressources humaines, notamment des politiques et des pratiques en matière de rémunération et de perfectionnement professionnel
- a un plan de relève pour les cadres supérieurs
- la gestion et l'entretien des ressources matérielles, notamment les collections, les archives, l'équipement et les stocks et, le cas échéant, les locaux de production, de présentation ou d'exposition

### **Finances – Pour réaliser son mandat, ses activités et ses plans, les finances de l'organisme comprennent :**

- des sources de recettes équilibrées – gagnées, du secteur privé et du secteur public
- des plans qui produisent des recettes gagnées, du secteur privé et du secteur public
- une budgétisation de rentabilité ou excédentaire comprenant des dossiers financiers précis et opportuns
- des projections financières décrites en détail dans la demande
- des plans pour l'utilisation de tout excédent accumulé sans restriction ou de réserves assujetties à des restrictions qui dépassent 25 % du budget
- un plan viable pour la réduction d'un déficit accumulé dépassant 10 % du budget ou d'un déficit de l'actif net non affecté qui dépasse 25 % du budget

---

## *Autres utilisations importantes des renseignements fournis dans la demande*

Les éléments financiers et statistiques de la demande sont non seulement importants pour l'évaluation des demandes de subvention, mais fournissent aussi aux bailleurs de fonds des données leur permettant de plaider efficacement la cause des arts.

En plus des autres activités de programmation, **PAULKAMUSIC-FRANCE** a besoin d'un rapport et de prévisions sur le type et le nombre d'activités d'éducation artistique entreprises par votre organisme, y compris le nombre de personnes qui assistent ou participent à ces activités.

Les activités d'éducation artistique peuvent viser les jeunes ou les adultes.

10

---

## *Méthode d'évaluation*

Les demandes présentées à ces programmes sont étudiées par un comité d'évaluation composé d'artistes, d'autres professionnels du milieu de la diffusion bénévoles qui ont une expérience de travail directe avec les organismes de diffusion des arts dans leur communauté.

### **Rôle des conseillers**

Pour tous les programmes de subventions de fonctionnement, **PAULKAMUSIC-FRANCE** fait appel à des comités d'évaluation qui le conseillent et l'aident à établir des priorités. Ces comités ne prennent pas les décisions relatives à l'octroi des subventions. Ce sont les responsables qui font les recommandations finales en matière de subvention au directeur général et au conseil d'administration de **PAULKAMUSIC-FRANCE** en fonction des commentaires des conseillers, du plan stratégique de **PAULKAMUSIC-FRANCE**, du budget du programme et du nombre de demandes présentées au programme.

### **Sélection des conseillers**

Les responsables de **PAULKAMUSIC-FRANCE** choisissent des conseillers qui ont :

- de vastes connaissances et une expérience approfondie de la forme d'art pertinente, des organismes artistiques et des questions connexes ;
- une connaissance des besoins culturels d'une région ou d'une communauté donnée ;
- la capacité de formuler des opinions équitables et objectives ;
- la capacité d'exprimer clairement leurs opinions et de travailler dans le cadre d'un groupe qui prend des décisions collectives.

Par sa composition, un comité d'évaluation reflète la gamme des demandes du concours et comprend des professionnels des arts qui représentent la diversité culturelle, régionale, des pratiques artistiques et des collectivités.

**PAULKAMUSIC-FRANCE** invite les membres du milieu artistique à soumettre le nom de personnes intéressées à faire partie d'un jury ou d'un comité d'évaluation. Vous pouvez inscrire ces noms sur le Formulaire de recommandation de juré/conseiller ci-joint et l'envoyer à **PAULKAMUSIC-FRANCE** quand vous voulez. Les jurés et conseillers reçoivent des honoraires et sont remboursés de leurs frais.

Un nouveau comité d'évaluation est constitué chaque année, à l'exception d'un seul conseiller qui est repris de l'année précédente.

### Confidentialité

Les conseillers sont tenus de respecter la confidentialité du contenu des demandes et des délibérations qui ont lieu pendant la réunion d'évaluation.

Ils ne doivent pas divulguer leur statut d'évaluateur. Le nom des conseillers est publié lors de l'annonce des résultats qui suit chaque concours.

### Conflit d'intérêts

**PAULKAMUSIC-FRANCE** est particulièrement vigilant en matière de conflits d'intérêts potentiels. Les conflits d'intérêts se présentent sous deux aspects : **direct** et **indirect**. Il existe également deux types de conflit d'intérêts direct : **financier** et **personnel**.

- Un conseiller se trouve en conflit d'intérêts **direct** avec une demande particulière si lui, ou un membre de sa famille immédiate (conjoint ou équivalent, fils ou fille, parent, frère ou soeur ou membre du ménage immédiat) a un intérêt **financier** à ce que la demande soit acceptée ou rejetée. Le personnel ou les membres d'un conseil d'administration d'un organisme, ou les membres de la famille immédiate de ceux-ci, se trouvent en conflit d'intérêts direct.
- Un conseiller se trouve en situation de conflit d'intérêts **direct** avec une demande particulière s'il a un intérêt **personnel** à ce que la demande soit acceptée ou rejetée. Le personnel ou les membres du conseil d'administration d'un organisme, ou les membres de la famille immédiate de ceux-ci (conjoint ou équivalent, fils ou fille, parent, frère ou soeur ou membre du ménage immédiat), se trouvent en conflit d'intérêts direct. Il y a également intérêt personnel en cas d'affiliation ou d'activités qui compromettent ou influencent indûment les prises de décision.

Toute raison qui empêche un conseiller d'évaluer objectivement une demande peut créer une situation de conflit d'intérêts indirect.

Les responsables ne choisissent pas de conseillers qui se trouvent en conflit d'intérêts direct avec une demande qu'ils doivent évaluer. S'il s'avère qu'un conseiller se trouve dans une telle situation, le responsable du programme lui demandera de se désister.

Les conseillers doivent tous signer une déclaration signalant les conflits d'intérêts indirects, mesure supplémentaire prise par **PAULKAMUSIC-FRANCE** pour documenter l'intégrité du processus.

Lors de la réunion du comité d'évaluation, le responsable répondra aux questions concernant l'impartialité des conseillers qui se trouvent en conflit d'intérêts indirect et animera la discussion qui aboutira à une décision finale sur la manière dont il convient de gérer la situation.

### Autres éléments du processus d'évaluation

Le responsable peut au besoin avoir recours à des rapports écrits qui analysent en détail un organisme demandeur. Il communique ensuite la teneur de ces rapports aux membres du comité d'évaluation pour les aider à prendre une décision sur la demande en question.

## Responsabilités des conseillers

Avant la réunion d'évaluation, les conseillers se familiarisent avec le programme, avec ses critères d'évaluation et avec les priorités stratégiques de **PAULKAMUSIC-FRANCE**. Ils lisent les demandes et la documentation d'appui écrite, et prennent des notes au sujet de chaque demande en tenant compte des critères d'évaluation du programme et des priorités de **PAULKAMUSIC-FRANCE**. Pendant la réunion, les évaluateurs examinent le matériel d'appui audiovisuel et débattent des demandes en faisant appel à leurs connaissances collectivement l'ordre de priorité des subventions. Les responsables préparent ensuite les recommandations finales de subvention et les acheminent pour approbation finale au directeur général ou au conseil d'administration de **PAULKAMUSIC-FRANCE**.

12

---

### *Décisions*

Toutes les demandes de subventions de fonctionnement sont étudiées dans le contexte du plan stratégique de **PAULKAMUSIC-FRANCE**, des critères d'évaluation et des priorités du programme. Les conseillers examinent les demandes en tenant compte du mandat particulier de l'organisme, de l'envergure de ses activités et de l'environnement esthétique, géographique et/ou culturel dans lequel il évolue. Chaque demande est ensuite cotée sur une échelle de cinq points (« excellent », « très bon », « bon », « passable », « médiocre »).

Les conseillers examinent chaque demande de subvention de fonctionnement en fonction de deux catégories d'évaluation : qualité artistique et impact d'une part, efficacité organisationnelle d'autre part. Les deux catégories sont d'importance égale pour l'évaluation d'une demande. Un organisme qui présente pour la première fois une demande de fonctionnement doit obtenir au moins la cote « bon » dans les deux catégories de critères pour recevoir une subvention.

Un organisme qui a bénéficié d'une subvention de fonctionnement au cours de l'exercice précédent et qui, tout en ayant une cote « bon », a été évalué à la baisse, pourrait voir sa subvention réduite de 15 %. Les éléments financiers et statistiques de la demande sont non seulement importants pour l'évaluation des demandes de subvention, mais fournissent aussi aux bailleurs de fonds des données leur permettant de plaider efficacement la cause des arts.

En plus des autres activités de programmation, **PAULKAMUSIC-FRANCE** a besoin d'un rapport et de prévisions sur le type et le nombre d'activités d'éducation artistique entreprises par votre organisme, y compris le nombre de personnes qui assistent ou participent à ces activités. Les activités d'éducation artistique peuvent viser les jeunes ou les adultes.

Un organisme qui a bénéficié d'une subvention de fonctionnement au cours de l'exercice précédent et qui n'a pas obtenu la cote « bon » verra sa subvention réduite de la façon suivante :

- La subvention d'un organisme qui n'a pas atteint la cote « bon » dans l'une des deux catégories de critères d'évaluation sera réduite de 20 %.
- La subvention d'un organisme qui n'a pas atteint la cote « bon » dans les deux catégories de critères d'évaluation sera réduite de 20 %.
- La subvention d'un organisme qui n'a pas atteint la cote « bon » dans les deux catégories de critères d'évaluation pendant deux exercices consécutifs sera soit réduite de 50 %, soit refusée complètement, selon la gravité des réserves exprimées par les évaluateurs.

---

### *Contexte du financement*

Toutes les demandes sont étudiées dans le contexte du plan stratégique de **PAULKAMUSIC-FRANCE**.

Des critères d'évaluation, du budget du programme et du nombre de candidats qui présentent une demande au programme.

Les organismes artistiques qui reçoivent une subvention de fonctionnement ou de programmation ne doivent pas penser que celle-ci leur garantit automatiquement un appui pluriannuel ou annuel. Ils doivent répondre aux normes d'évaluation qui régissent l'appui continu.

---

### *Annonce des décisions en matière de subvention*

Une fois les décisions prises, vous recevrez une lettre qui vous fera savoir si vous avez obtenu une subvention ou non, environ quatre mois après la date limite.

Les résultats des demandes de subvention ne sont communiqués ni par téléphone ni par courrier. Veuillez par conséquent vous abstenir de téléphoner ou d'envoyer un courrier pour nous demander ces renseignements.

Si vous avez obtenu une subvention inconditionnelle, le chèque sera annexé à la lettre de notification. Si vous avez obtenu une subvention conditionnelle, le chèque vous sera envoyé quand les conditions auront été remplies.

**ATTENTION !** La lettre de notification de la subvention précisera toute condition rattachée à l'octroi de la subvention. C'est à l'organisme subventionné qu'incombe la responsabilité de communiquer ces renseignements à son conseil d'administration ou son organe directeur.

Après la notification des subventions, et sur demande, les responsables peuvent communiquer verbalement aux organismes un résumé des commentaires des conseillers et des informations sur le contexte de la prise de décision.

---

### *Si vous obtenez une subvention*

Si vous obtenez une subvention de fonctionnement ou de programmation, vous devrez annexer un rapport sur la subvention à votre prochaine demande. Les subventions de **PAULKAMUSIC-FRANCE** doivent être mentionnées séparément soit dans les états financiers eux-mêmes, soit dans une note afférente.

Les communications relatives à l'activité artistique subventionnée, notamment dans la publicité, les documents d'information, les sites web et autres communications électroniques. Pour avoir des instructions détaillées sur l'utilisation du logo de **PAULKAMUSIC-FRANCE**, veuillez consulter le document Conditions pour les subventions de fonctionnement.

---

## *Si vous avez des questions*

Veillez les poser par téléphone ou par E-mail.

TEL : (+33) 7 51 12 33 21

Whatsapp : (+33) 7 83 27 63 85

E-mail : plkamusic@yahoo.fr

14

---

## *Instructions relatives à la demande*

### **Présentation de la demande**

- Vous devez présenter votre demande à PAULKAMUSIC-FRANCE sur papier et l'accompagner du nombre d'exemplaires exigé.
- Vous devez soumettre les résultats financiers révisés du dernier exercice terminé.
- Présentez votre demande à temps. Vous pouvez aussi déposer votre demande en personne à nos bureaux. Le jour même de la date limite, de 17 heures à 20 heures, vous pouvez la remettre au gardien de l'édifice. Votre demande doit être complète (photocopiée et classée) avant d'être déposée.
- Nous n'acceptons pas les demandes envoyées par télécopieur ni les demandes présentées sur disque.
- Vérifiez votre demande pour vous assurer qu'elle est complète, signée, exacte, lisible, classée dans l'ordre indiqué et composée du nombre d'exemplaires exigé. Nous ne ferons aucun suivi à ce sujet – cela relève de votre seule responsabilité.
- Nous n'envoyons pas automatiquement un accusé de réception des demandes. Si vous voulez recevoir un accusé de réception, veuillez annexer à votre demande une carte postale préadressée et timbrée.
- **Envoyez les formulaires financier et statistique remplis le jour de la date limite ou avant.**

### **Formulaires de demande**

- Assurez-vous d'avoir le formulaire de demande le plus récent et confirmez la date limite, parce que le programme a peut-être été révisé. Les documents de demande des programmes de fonctionnement actuels sont datés de 2021-2022.
- La demande (à l'exception des rapports financier et statistique) est en fichier PDF remplissable. Les rapports financier et statistique sont en fichiers Excel.  
*S'il ne vous est pas possible de télécharger ces fichiers, adressez-vous au responsable de votre programme. (Nécessite Acrobat Reader pour utiliser le fichier PDF, vous pouvez télécharger ce programme gratuitement du site [www.adobe.com](http://www.adobe.com).)*
- Vous devez remplir la demande à l'écran puis l'imprimer. **Vous pouvez sauvegarder les fichiers PDF et Excel.**
- Pour remplir la demande à l'écran, placez votre curseur sur les champs de réponse ou appuyez sur la touche de tabulation pour passer d'un champ à l'autre.

- Dans la demande PDF :
  - Vous pouvez copier-coller des textes d'un fichier original en Word dans les sections des rapports de la demande.
  - Les rapports dans la catégorie Qualité artistique et impact et la catégorie Efficacité organisationnelle sont divisés en deux sections. Leur structure correspond aux critères utilisés par les conseillers pour évaluer votre organisme. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux critères d'évaluation qui se trouvent dans ces renseignements généraux.
  
- Dans les rapports financier et statistique en fichiers Excel :
  - Les formulaires contiennent des formules pour la sous-totalisation, la totalisation et les reports d'un exercice à l'autre (excédent ou déficit accumulé, par exemple). Ni ces formules ni les postes des lignes ne peuvent être changés. Nous n'acceptons pas de formulaires modifiés.
  - Les formulaires ont été conçus pour être imprimés sur du papier A4 et contiennent des sauts de page. Comme la configuration des imprimantes varie d'un appareil à l'autre, vous aurez peut-être à ajuster le document pour vous assurer que les sauts de page se trouvent au bon endroit.

Les rapports financier et statistique doivent faire partie du dossier de demande. Veuillez à inclure le nombre d'exemplaires exigé.

*Si vous ne pouvez pas remplir cette condition, veuillez contacter le responsable du programme.*

- Utilisez la Fiche de vérification de la demande PDF avant d'envoyer votre dossier de demande. Vous devez soumettre la documentation dans l'ordre où elle figure sur cette fiche. Un dossier de demande complet se compose du nombre d'exemplaires précisé dans la fiche de vérification, classés chacun dans l'ordre indiqué.

## Matériel d'appui

- Le matériel d'appui peut aider à expliquer ou renforcer la demande. Il comprend toute autre documentation exigée en plus des sections écrites de la demande (ex : manuscrits, diapositives, cassettes audio et vidéo, brochures, affiches).
- N'envoyez pas d'oeuvres d'art originales comme documents d'appui : **PAULKAMUSIC-FRANCE** ne dispose pas des installations nécessaires pour en assurer l'entreposage et l'entretien adéquats.
- Le matériel d'appui sera renvoyé immédiatement après la réunion d'évaluation. Bien que **PAULKAMUSIC-FRANCE** fasse au mieux pour prendre soin du matériel d'appui, il décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégâts.

**Renseignements généraux**

Subventions de fonctionnement pour les organismes artistiques